

Adrien Taquet,
Secrétaire d'État en charge de l'Enfance et des Familles

Claire Compagnon,
Déléguée interministérielle à la stratégie nationale autisme
au sein des troubles du neuro-développement

Isabelle Sancerni
Présidente du conseil d'administration de la Cnaf

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 31 janvier 2022

Diffusion du premier guide d'observation partagée entre parents et professionnels pour mieux repérer les écarts de développement inhabituels chez les enfants entre 0 et 3 ans

10% des enfants naissent chaque année en France avec un trouble du neuro-développement^[1] (TND). Les assistantes maternelles, les puéricultrices et tous les autres professionnels de la petite enfance sont les mieux placés pour repérer des écarts inhabituels de développement dès le plus jeune âge de l'enfant. Ces professionnels ne disposaient pas d'outils pour objectiver leurs inquiétudes et le plus souvent ne se reconnaissaient pas comme légitimes pour aborder avec les parents la question d'un développement inhabituel. Ce livret a été conçu pour que les difficultés rencontrées par les enfants puissent être enfin abordées sans tabou, sans inquiétude excessive, de façon rigoureuse et surtout avec des perspectives d'accompagnement.

La mise en œuvre d'interventions précoces dès la suspicion d'un TND peut influencer de façon majeure la trajectoire de développement d'un enfant et ses capacités à 3 ans, à rentrer à l'école dans les meilleures conditions. Le cerveau des enfants est « plastique », c'est-à-dire qu'il peut évoluer, s'adapter. Il peut ainsi créer de nouvelles connexions, compenser un problème ou encore contourner des difficultés à condition d'être stimulé par des professionnels formés aux meilleures pratiques. Il est donc important d'agir le plus tôt possible.

« Au cours du développement de l'enfant, dès ses premiers mois et tout au long de ses 1000 premiers jours, des troubles, ou des écarts de développement, peuvent apparaître. Ce livret, simple et ouvert à tous, est destiné en premier lieu aux professionnels de la petite enfance, qui sont un réel moteur sur ce sujet clé du repérage précoce des troubles du développement » déclare Adrien Taquet

« Toutes les nouvelles générations d'enfants doivent pouvoir bénéficier d'une attention soutenue quant à leur développement. Il en va de leur future trajectoire de vie. C'est pour cela que nous sommes entrain de sensibiliser plus de 55 000 médecins généralistes et pédiatres avec la CNAM et aujourd'hui, avec la CNAF, les acteurs de la petite enfance et les familles. Au-delà du repérage, nous avons également mis les moyens nécessaires pour

^[1] Troubles du spectre de l'autisme TSA, troubles du développement intellectuel, troubles Dys (Dyslexique, dyspraxique, dysphasique, dyscalculique, dysorthographique), troubles du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH).

accompagner les enfants avec des accompagnements précoces. Près de 20000 enfants bénéficient depuis 2019 du dispositif de repérage et d'interventions précoces » Claire Compagnon.

Ainsi, ce guide n'est pas destiné à établir un diagnostic, mais bien à repérer au plus vite les besoins spécifiques de l'enfant et orienter les parents vers les professionnels compétents pour débiter un parcours de soins.

La Cnaf et la délégation interministérielle ont copiloté l'élaboration de ce livret en associant des parents et les principaux acteurs du secteur de la petite enfance. Il est organisé en 4 parties :

- 1- Une explication sur l'utilisation du livret et sur les étapes qui suivront après qu'il soit complété.
- 2- Des grilles de questions organisées suivant l'âge de l'enfant. Par exemple « Tenir la tête droite » à 6 mois, « Faire des coucou » à 12 mois, empiler 5 cubes à 24 mois, ou encore « copier un cercle » à 36 mois.
- 3- De l'information sur les troubles du neuro-développement et des conseils sur les modalités d'accompagnement des parents pour les professionnels de la petite enfance.
- 4- Des liens vers les structures et services ressources.

Disponible en ligne sur le site des Caf, monenfant.fr, l'application des 1000 jours et le site autisme-tnd.gouv.fr ce guide sera également diffusé par les Caf à l'ensemble de leurs partenaires de la petite enfance et mis à disposition des parents.

« La Cnaf et les Caf mènent une politique volontariste en faveur de l'accès des jeunes enfants en situation de handicap dans les crèches, avec notamment la mise en place du Bonus inclusion handicap, qui bénéficie à près de 40% des crèches qui accueillent des enfants bénéficiaires de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ou inscrits dans un parcours de détection précoce. » Isabelle Sancerni, présidente du conseil d'administration de la Cnaf.

Le lien vers la vidéo de présentation du livret

<https://vimeo.com/tulipsetcie/review/671028274/e334c62df1>

CONTACTS PRESSE

Secrétariat d'État en charge de l'enfance et des familles

sec.presse.enfance@sante.gouv.fr

Délégation interministérielle à la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement

Arnaud Lestang 0630842512

Autisme.tnd@pm.gouv.fr

Caisse nationale des allocations familiales

Virginie Rault : 07 78 95 49 90 / 01 45 65 68 84

Glen Querdane 01 45 65 68 86

presse@cnaf.fr